



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture
et de la Forêt

Montpellier, le 4 mai 2017

Service Régional de l'Alimentation

Affaire suivie par : Christine COLAS
Téléphone : 04.67.10.19.61
Télécopie: 04.67.10.19.46
Courriel :
sral.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

**Compte rendu du Groupe technique « fruits à noyau »
- Sharka et Enroulement chlorotique de l'abricotier -
réuni le 21 avril 2017 à Carcassonne**

Présents :

Prénom NOM	Organisme / Fonction	Adresse électronique
Christian PINET	Chambre d'Agriculture du Gard - SERFEL	christian_pinet@gard.chambagri.fr
Eric HOSTALNOU	Chambre d'Agriculture des Pyrénées Orientales	e.hostalnou@pyrenees-orientales.chambagri.fr
Marie DORDOLO	Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne	marie.dordolo@agri82.fr
Pierre VIGUIER	Centre expérimentations pépinière - CEP / Pépinières Cros - Viguier	pierre@crosviguier.com
Patrick BOURGEOIS	FRSEA Occitanie	pbourgeois.frseaocc@reseaufnsea.fr
Fabrice GUILLOIS	FEDON 11	fedon11@wanadoo.fr
Jean AYMARD	FEDON 30 - Président	jean-aymard@wanadoo.fr
Odette HAMMOUD	FEDON 30 - Directrice	fedon30@wanadoo.fr
Evelyne MINGO	FDGDON 66 - Directrice	fedec66@wanadoo.fr
Nicolas BENNES	FDGDON 66 - Responsable technique	fedec66@wanadoo.fr
Philippe PALEZY	FDGDON 82 / Président	philippe.palezv@orange.fr
Audrey BLANCHART	FDGDON 82 / Coordinatrice technique	fdqdon82@outlook.fr
Marie-Thérèse LACOURT	FREDON MIDI-PYRENEES / Présidente	
Nathalie EYCHENNE	FREDON MIDI-PYRENEES / Coordinatrice technique	nathalie.eychenne@fredon.fr
Catherine BRECCQ	FREDON MIDI-PYRENEES / Inspectrice	catherine.breccq@fredon.fr
Philippe TIXIER MALICORNE	FREDON LANGUEDOC-ROUSSILLON / Directeur	fredon.lr@orange.fr
Nicolas ANDRE	FREDON LANGUEDOC-ROUSSILLON / Responsable technique	andre.fredonlr@orange.fr
Sylvie DALLOT	INRA Montpellier - Equipe Epidémiologie et Vecton - UMR BGPI	dallot@supagro.inra.fr
Nicolas SAUVION	INRA Montpellier - Equipe Epidémiologie et Vecton - UMR BGPI	nicolas.sauvion@inra.fr
Blandine POLTURAT	CTIFL - Ingénieur expérimentation fruit à noyau	polturat@ctifl.fr
Bertrand BOURGOUIN	DGAL - Expert Arboriculture fruitière	bertrand.bourgouin@agriculture.gouv.fr
Catherine MARQUE-PERRAU	DRAAF - SRAL Nouvelle Aquitaine	catherine.marque-perrau@agriculture.gouv.fr
Nathalie GALLON	DRAAF - FAM OC - Cheffe de Cellule arboriculture, maraichage, PPAM, oléiculture	nathalie.gallon@franceagrimer.fr
Catherine PAVE	DRAAF-SRAL OC / Cheffe du service régional de l'alimentation	catherine.pave@agriculture.gouv.fr
Christine COLAS	DRAAF-SRAL OC / Cheffe de cellule Santé des végétaux	christine.colas@agriculture.gouv.fr
Jean-Michel TRESPAILLE BARRAU	DRAAF-SRAL OC / Chef de l'antenne de Carcassonne	jean-michel.trespaille@agriculture.gouv.fr
Julie BEGUET	DRAAF-SRAL OC / Chargée de mission en santé des végétaux	julie.bequet@agriculture.gouv.fr
Daniel HOARAU	DRAAF-SRAL OC / Inspecteur en santé des végétaux	daniel.hoarau@agriculture.gouv.fr

Catherine Pavé, cheffe du Service régional de l'alimentation, ouvre la réunion en précisant que ce groupe technique « fruits à noyau » constitue un groupe de travail préparatoire au Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) qui se réunira le 5 mai prochain à Carcassonne.

La notion de groupe technique est définie dans l'arrêté du 20 mars 2017, portant composition et fonctionnement du CROPSAV Occitanie, qui est l'instance de concertation et de pilotage de la politique sanitaire animale et végétale dans la région.

1. Bilan Sharka 2016 en région Occitanie :

Le bilan des prospections et contaminations Sharka 2016 sur la région est présenté à l'aide d'un diaporama (Nota : la version diffusée sur le site <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Sharka> prend compte des précisions apportées en séance – voir ci-dessous). Il reprend notamment les données collectées lors des travaux menés par les OVS en charge de l'animation de la lutte.

La région Occitanie, avec près de 15 300 ha de fruitiers à noyau, représente plus de 30% du verger national de Prunus (49 000 ha). Les 3 principaux bassins de production couvrent les **Pyrénées Orientales** (45% des surfaces régionales, surtout en pêches et abricots), le **Gard** (30% des surfaces régionales, surtout en abricots et pêches) et le **Tarn et Garonne** (19% des surfaces régionales, essentiellement en prunes d'Ente et américano – japonaises).

Le Lot (plus de 300 ha de pruniers), l'Hérault (plus de 300 ha de Prunus, pêches et prunes) et l'Aude (200 ha de Prunus) sont également concernés, à moindre échelle.

Les surfaces prospectées - 12 191 ha au sol et 24 650 ha en comptant les doubles passages (surface développée) – **sont en hausse (+18% de surface développée entre 2014 et 2016)**, grâce à une participation professionnelle élevée (sous forme de prospection déléguée aux fédérations départementales, ou sous forme de mise à disposition de personnels encadrés par les fédérations départementales). La région Occitanie réalise 50% des prospections Sharka nationales (au sol, et 60% pour les surfaces développées).

Le taux de couverture des surfaces en Prunus est de 80%. Il est particulièrement élevé dans les Pyrénées Orientales et le Tarn et Garonne, et en progression dans les autres départements.

Les contaminations Sharka régionales – 44 572 arbres contaminés (dont 28 744 arrachés isolés et 15 828 arrachés en parcelles entières - 165 ha) restent très élevées en 2016. Elles touchent très majoritairement les **pêchers** (96,5% des contaminations), et en moindre mesure les pruniers (3% des contaminations) et les abricotiers (0,5%).

Elles représentent 80% des contaminations nationales.

Le département des Pyrénées-Orientales reste fortement contaminé (93% des contaminations régionales) : la baisse des contaminations observée en 2015 (liée à des conditions climatiques défavorables à l'expression des symptômes, phénomène général en France) n'est pas confirmée en 2016 (hausse de 14% entre 2015 et 2016). On observe toutefois une baisse de 10% entre 2014 et 2016, et le nombre d'arbres contaminés par ha au sol prospecté passe à 6,42 (contre 6,57 en 2014). Le seuil d'arrachage des parcelles entières est à 8% sur le département depuis 2011 : plus de 159 ha à l'arrachage en 2016 (152 ha en 2014).

La baisse des contaminations se poursuit dans le Gard (- 11% d'arbres contaminés entre 2015 et 2016) **et est bien marquée dans le Tarn et Garonne** (-63% entre 2015 et 2016). Le Lot et l'Hérault comptent quelques arbres contaminés en 2016.

Les zones focale (1,5 km des foyers) et de sécurité (1km des zones focales) couvrent la quasi totalité du verger de Prunus des trois principaux départements touchés (pour la région : 8500 ha en zone focale – 1000 ha en zone de sécurité). Le département de la Haute Garonne est désormais concerné par une zone de sécurité du Tarn et Garonne.

La **gestion des arrachages** passe par une **phase de conciliation préalable** menée par les OVS : information des producteurs des contaminations détectées, et des mesures prévues par la réglementation en vigueur. Cette phase, destinée à obtenir l'adhésion des professionnels à la lutte, et à traiter rapidement les dossiers, a permis de gérer plus de 90% des foyers détectés. En cas de refus, le dossier est transmis au SRAL, qui déroule un **processus de mise en demeure, dans le respect d'une procédure contradictoire** prévue par le code rural et de la pêche maritime. Cette procédure peut aboutir à un arrachage contraint, faisant suite à un constat contradictoire de terrain en présence du Maire de la commune.

66 dossiers ont ainsi été traités par le SRAL en 2016, pour des arrachages 2015 ou 2016. Moins de 10 sont menés jusqu'au constat contradictoire de terrain (avec mise en conformité pour 5 à ce jour, à poursuivre) ; les autres se sont mis en conformité avant.

77 pépinières de prunus sont inspectées sur la région, et la surveillance des environnements de ces pépinières a couvert 862 ha de vergers sur deux passages (1728 ha). Une contamination détectée à moins de 200 m d'une parcelle de pépinière a conduit à la suspension du passeport phytosanitaire européen sur cette parcelle; une contamination identifiée dans une pépinière a impliqué la destruction de 13 500 plants/greffons stockés en frigo, avec remontée de filière italienne (transmise à la DGAL).

Les éléments suivants ressortent des discussions :

- la FREDON MP apporte les précisions suivantes : 326 ha de pruniers et 10 ha de pêcheurs sont présents dans le Lot (Inventaire vergers 2013). Par ailleurs, 50 arbres ont été détectés contaminés à plus de 200 m des pépinières du Tarn et Garonne (et non pas 28 comme indiqué initialement).

- La FGDON66 précise que 1/3 des parcelles arrachées sur le département sont au dessus de 10% de contamination ; 2/3 des parcelles sont entre 8% et 10% (rappel : tout le département a un seuil d'arrachage à 8% en 2016).

- L'arrachage contraint est réalisé par l'OVS (ou sa section départementale), qui en facture les frais au producteur. Si des difficultés de recouvrement sont identifiées, l'OVS peut signifier son refus et le SRAL peut intervenir à sa place (avec possibilité alors de récupérer la somme via les finances publiques).

- Pour les pruniers, la coupe et dévitalisation semble préférable à l'arrachage (moins de repousses). B. Bourgoïn confirme le risque élevé de repousses sur racines de pruniers, et précise que ce point a été soumis à l'avis DGAL, en vue de sa prise en compte dans l'arrêté ministériel de lutte. Les produits à usage « Traitements généraux - dévitalisation des souches » peuvent être employés.

Le cas des vergers Bio est posé : usage non pourvu ; la validation d'un protocole coupe + épamprage est elle envisageable ? B. Bourgoïn indique que des tests d'épamprage de vignes à partir d'acide pélargonique (utilisable en Bio) sont en cours et devraient être réalisés sur pruniers. Ces sujets seront remontés à la DGAL.

2. Organisation de la campagne Sharka 2017 et premiers bilans de printemps :

Les objectifs et priorités 2017 sont ceux fixés par l'arrêté ministériel (Cf. diaporama), dans les périmètres des pépinières (2 passages dans les 1000 m, pour 1240 ha développés), et les zones focales (8500 ha) et de sécurité (1000 ha) établies suite aux prospections 2016.

Les précisions suivantes sont apportées par département :

- La FDGDON66 a augmenté ses prospections, grâce à de plus nombreux personnels saisonniers, et à la hausse des prospections encadrées (exploitants et salariés formés) sur fleurs de pêcheurs rosacées. Les prospections sur feuille ont débuté au 10 avril 2017 avec 15 chefs d'équipe.

Des contaminations en jeunes parcelles (1^o feuille) sont identifiées (souche M confirmée par analyses), dont en secteur viticole hors foyers. Une **remontée de filière** est en cours par le SRAL, sur présentation des factures d'achat (origines Espagne et France...).

B. Bourgoïn précise que les échanges entre Etats membres de l'UE (notamment Italie et Espagne) se sont renforcés au travers des crises *Xylella fastidiosa* ou *Pseudomonas syringae pv actinidiae* (PSA), et des comités mixtes fruits et légumes, et devraient permettre d'obtenir des informations sur ces filières, dans la limite des liens diplomatiques à conserver.

Des tests sur plants avant plantation seraient – ils envisageables ? à quel coût et pour quelle représentativité ? : l'INRA précise qu'il existe des protocoles validés publiés pour rechercher du virus sur scions infectés en dormance hivernale (tests sur bourgeons et écorce). Ces tests fonctionnent si les plants sont déjà infectés de façon systémique lors de la saison végétative précédente (virus présent dans la partie aérienne des plants). Si l'infection est latente, ces tests ne sont pas performants pour détecter la présence de virus. Des essais en cours (conditions expérimentales confinées) suggèrent qu'il est possible de réaliser une détection précoce en échantillonnant le système racinaire. Des tests sur racines seraient donc dans ce cas plus adéquats, mais avec des réserves liées à :

- . la difficulté de mise en oeuvre en routine
- . des taux de détection faibles selon la nature du matériel (sur porte greffes GF305 ou Montclar, sensibles à la Sharka, 50% des cas de contamination sont détectables sur racines ; ce taux chute sur plants moins sensibles)
- . le risque de faux positifs (notamment par PCR temps réel)

- La FEDON30 fait part des **difficultés à détecter la Sharka sur des parcelles peu contaminées** (de l'ordre de 3 arbres / 10 ha prospectés), avec nécessité de maintien de formation et d'attention particulières des équipes FEDON et des professionnels (en encadré). La prospection sur fleurs a quant à elle eu lieu essentiellement en prospection déléguée à la FEDON30.

- La **FDGDON82, formée par la FDGDON66 à la reconnaissance des symptômes sur fleurs de pêcheurs rosacées, a déployé ce type de prospection dès 2017**, sur 10 jours en prospection encadrée. Près de 200 ha ont été prospectés – uniquement en zone focale. 20 nouvelles exploitations sont touchées. 3 parcelles entières sont à arracher.

3. Projet d'arrêté préfectoral Sharka – Occitanie :

La lutte contre la Sharka des Prunus est encadrée au niveau européen (la directive 2000/29/CE modifiée en fait un organisme de quarantaine sur matériel de multiplication) **et national** (danger sanitaire de catégorie 1, la Sharka est soumise à des mesures de lutte obligatoires par les arrêtés ministériels modifiés du 31/07/2000 et du 17/03/2011).

L'arrêté préfectoral Occitanie vise à :

- répondre à l'obligation de **déclaration officielle des zones focales et de sécurité Sharka** (article 5 de l'arrêté ministériel du 17/03/2011 modifié)
- **harmoniser** les dispositifs de lutte existant au niveau régional (ex-MP) ou départemental (ex-LR), en fusionnant les arrêtés de lutte et en les abrogeant
- préciser les **modalités pratiques** de la surveillance et de la lutte.

Suite à jurisprudence, l'article 9 de l'arrêté ministériel du 17/03/2011 modifié a été récemment révisé (arrêté ministériel du 12/04/2017) : la possibilité d'abaisser par arrêté préfectoral le seuil d'arrachage des parcelles entières en dessous de 10% est supprimée, dans l'attente d'une consolidation de l'assise juridique de cette disposition.

En conséquence **le seuil d'arrachage des parcelles entières est fixé à 10% quel que soit le département.**

A noter :

- 4 communes audoises (anciens foyers) sont conservées en zone de sécurité afin d'y poursuivre la surveillance annuelle
- des communes de Haute Garonne sont listées en zone de sécurité, en lien avec des foyers identifiés dans le Tarn et Garonne.

Les éléments suivants ressortent des discussions :

- La FEDON30 souhaite retrouver la **possibilité d'abaissement localisé du seuil d'arrachage des parcelles entières** afin d'assainir certaines zones. B. Bourgoïn précise que l'objectif 2017 est avant tout de consolider juridiquement cette disposition. Le recours à cette dernière ne pourra probablement pas être opérationnel avant 2018. Les FEDON devront faire preuve de pédagogie auprès des professionnels sur ce point (avec note DGAL à l'appui ? : question DGAL).

- La FEDON30 souhaite qu'un **Comité de pilotage national** soit à nouveau tenu : question à remonter à la DGAL.

- **Correctif apporté à l'article 4** du projet d'arrêté par la FREDON MP : «, le nombre d'arbres total de la parcelle **et** l'origine des plants ».

- Le FMSE accepte les dossiers montés sur la base de la procédure de conciliation décrite plus haut. L'information des arboriculteurs vis à vis des contaminations et des mesures réglementaires en vigueur doit être tracée par les OVS.

4. Enroulement chlorotique de l'abricotier (ECA) – Bilan 2016 et campagne 2017 :

La lutte contre l'ECA est encadrée au niveau régional par l'**arrêté préfectoral Occitanie du 20 juillet 2016**, qui porte sur :

- les pêchers et abricotiers du Gard et des Pyrénées Orientales
- les pruniers américano-japonais et abricotiers du Lot et Tarn et Garonne

Les bilans sont présentés (Cf. diaporama) :

- la FDGDON66 organise une prospection hivernale (6927 arbres détectés) et une prospection estivale (4078 arbres), en encadré (exploitants formés aux symptômes). 11 005 arbres ont en fait été identifiés en 2016. Les prospections hivernales 2017 sont achevées.
- la FEDON30 a poursuivi en 2016 l'animation de la lutte sur Saint Gilles (arboriculteurs motivés, cotisant à la FEDON30 et signalant les arbres – validés par la FEDON30), et a élargi son action sur appels de nouveaux producteurs (effet FMSE). En 2017, le périmètre couvert et le nombre de contaminations augmentent encore.
- La FDGDON82 a prospecté en 2016 (entre fin novembre 2016 et janvier 2017) 380 ha (sur les 1000 ha existant en abricots et prunes américano japonaises) et détecté 54 000 arbres contaminés. La prospection 2017 débutera en novembre 2017. De fortes contaminations (taux > 25%) sont détectées sur jeunes parcelles.

Les éléments suivants ressortent des discussions :

- En cas de **contaminations en 1° ou 2° feuille**, la fourniture des factures d'achat de plants au SRAL lui permettra de réaliser une remontée de filière pépinière.
- L'INRA souhaite disposer d'éléments de prospection dans divers départements (Pyrénées Orientales, Drôme, Tarn et Garonne, Ardèche...) afin de mener une **étude épidémiologique de la maladie, et de son impact sur la production**.
- L'ECA est un **danger sanitaire de catégorie 2** : pour cette raison l'Etat n'a plus vocation à financer la lutte. Néanmoins, un reliquat de financement a été maintenu sur 2017 pour assurer la transition.
Le SRAL précise qu'inscrire l'ECA dans le Schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires (**SRMDS**) peut permettre d'orienter des moyens financiers vers cette lutte, si elle est jugée prioritaire au niveau régional. B. Bourguoin fait également référence au Plans collectifs volontaires (**PCV**), à l'image de ceux en gestation pour *Drosophila suzukii* ou *ceratitis capitata*.
- B. Bourguoin précise que les Etats membres de l'UE sont en débat pour introduire plus de souplesse en pépinière : certains (Espagne, Italie, NL...) demandent son déclassement du dispositif PPE, alors que la France souhaite maintenir une tolérance 0 en pépinière. L'incidence de l'ECA en verger, à clarifier via l'étude INRA, est un critère à prendre en compte.
- L'INRA souligne la gravité des dégâts observés en vergers non protégés, et les efforts entrepris par les arboriculteurs et les pépiniéristes dans la lutte, à poursuivre.
- Le **CEP** alerte sur la création d'une certification européenne de moindre niveau que celle pratiquée en France (CTIFL) et sur la nécessité de conserver cette dernière.